

**Extraits du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de FERNEY-VOLTAIRE,
séance du mardi 5 mars 2024, 19h30**

affichés en application des dispositions de l'article L 2121.25
du code général des collectivités territoriales

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 29

Nombre de membres présents : 20

Nombre de membres ayant pris part au vote : 28

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 mars à dix-neuf heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué le 28 février 2024, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sise Hôtel de Ville à Ferney-Voltaire (01210), sous la présidence de M. Daniel RAPHOZ, Maire, la convocation a été affichée le 28 février 2024.

Présents : MMES et MM. RAPHOZ Daniel, UNAL Khadija, MOUNY Valérie, LY Chun-Jy, ALLIOD Christian, MITIS Catherine, t'KINT de Roodenbeke Etienne, BABALEY Balaky-Yem Phoramy, HARS Chantal, CAMPAGNE Laurence, GRATTAROLY Stéphane, GUIDERDONI Jean-Louis, CLAVEL Matthieu, DEMARQUAY Corinne, VINE-SPINELLI Rémi, PATRIARCA Jean-François, KRAUSZ Nicolas, KASTLER Jean-Loup, LANDREAU Christian, FLORES Marie.

<u>Pouvoirs :</u> Mme Aurélie LEGER	à	M. Christian ALLIOD
Mme Nadia CARR-SARDI	à	M. Matthieu CLAVEL
M. Ahmed BEN MBAREK	à	M. Daniel RAPHOZ
Mme Mylène MAILLOT	à	M. Chun-Jy LY
Mme Laurence MERIAUX	à	Mme Valérie MOUNY
M. Dorian LACOMBE	à	Mme Corinne DEMARQUAY
Mme Myriam MANNI	à	M. Jean-Loup KASTLER
M. Pierre-Marie PHILIPPS	à	Mme Chantal HARS

Absent : M. Jean-Druon CHARVE

Secrétaire de séance : M. Stéphane GRATTAROLY

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales, les extraits du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du mardi 5 mars 2024 ont été affichés le 13 mars 2024.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Création de toilettes publiques accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et d'un garage à vélos à proximité de l'arrêt BHNS Ferney-Centre - dépôt de permis de construire.
3. Marché public de travaux des abords du conservatoire - MAPA 2023ST16.
4. Mise à disposition de véhicules de service aux agents communaux.
5. Modification du tableau des emplois de la commune.
6. Questions diverses :
 - Décisions du maire prises en mois de février 2024 en application de l'article L. 2122-22 du CGCT (délégations du conseil municipal).

RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS

Monsieur Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote de tous les points. Son vote sera donc considéré comme abstention.

1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Le Maire ayant énuméré les pouvoirs (Mme Aurélie LEGER à M. Christian ALLIOD, Mme Nadia CARR-SARDI à M. Matthieu CLAVEL, M. Ahmed BEN MBAREK à M. Daniel RAPHOZ, Mme Mylène MAILLOT à M. Chun-Jy LY, Mme Laurence MERIAUX à Mme Valérie MOUNY, M. Dorian LACOMBE à Mme Corinne DEMARQUAY, Mme Myriam MANNI à M. Jean-Loup KASTLER et M. Pierre-Marie PHILIPPS à Mme Chantal HARS), il est procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Monsieur Stéphane GRATTAROLY est désigné pour remplir cette fonction par 27 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU).

2. Création de toilettes publiques accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et d'un garage à vélos à proximité de l'arrêt BHNS Ferney-Centre - dépôt de permis de construire.

Vu l'avis favorable de la commission Travaux, Mobilité et Accessibilité réunie le 19 février 2024. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise par 27 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer et déposer le dossier de permis de construire pour ce projet et tout document s'y rapportant.

3. Marché public de travaux des abords du conservatoire - MAPA 2023ST16.

Vu l'avis favorable de la commission Travaux, mobilité et accessibilité réunie le 19.02.2024. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise par 23 voix pour et 5 abstentions (Rémi VINE-SPINELLI, Jean-Loup KASTLER, Myriam MANNI par procuration, Nicolas KRAUSZ et Christian LANDREAU) Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer toutes les pièces relatives à ce marché et tout document s'y rapportant avec les sociétés, ci-dessous :

Pour le lot 1 :

GROUPEMENT SOLIDAIRE EUROVIA ALPES et FAMYP

Mandataire : EUROVIA

Centre travaux de Valserhône

26 boulevard Mal Leclerc

01200 VALSERHONNE

SIRET : 433 888 674 00168

Pour le lot 2 :

VERDET PAYSAGE SAS

5 avenue de l'Europe

01100 Oyonnax

SIRET : 768 200 651 00042

Sous-traitant : EUROVIA

4. Mise à disposition de véhicules de service aux agents communaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, arête par 27 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) la liste des fonctions et des missions justifiant l'attribution d'un véhicule de service avec possibilité de remisage à domicile comme indiqué ci-après :

- Directeur des services techniques ;
- Chef de pôle urbanisme, aménagement de la Ville et environnement ;
- Chef de pôle bâtiments ;
- Chef de pôle espace public et parc automobile ;
- Chef de pôle adjoint - bâtiments ;
- Chef de pôle adjoint – espace public et parc automobile ;
- Chef de service entretien de la voirie et propreté urbaine ;
- Chef de service entretien des espaces verts ;
- Chef de service bâtiments ;
- Chef de service entretien ;
- Référent patrimoine ;
- Technicien espace public ;
- Directeur des affaires culturelles, associatives et sportives ;
- Les agents d'astreinte.

Il autorise par 27 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre des modalités de mise à disposition de véhicules aux agents communaux. Il définit par 27 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) cette autorisation pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

5. Modification du tableau des emplois de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 24 voix pour et 4 abstentions (Jean-Loup KASTLER, Myriam MANNI par procuration, Nicolas KRAUSZ et Christian LANDREAU) l'ensemble des modifications du tableau des emplois de la commune tel que présenté. Il autorise par 24 voix pour et 4 abstentions (Jean-Loup KASTLER, Myriam MANNI par procuration, Nicolas KRAUSZ et Christian LANDREAU) Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS MUNICIPALES DU 1^{ER} AU 29 FEVRIER 2024

LA LUNE A L'ENVERS "UNE FEMME SEULE"

Considérant le calendrier de la saison culturelle. Considérant la proposition de la compagnie « La Lune à l'Envers ». La commune accepte de signer le contrat de cession pour le spectacle « Une femme seule » pour un montant de 1916,73 € TTC. Il aura lieu au théâtre de la comédie le mardi 5 mars à 20h30.

MODIFICATIONS DES TARIFS COMMUNAUX

Considérant la nécessité de modifier les tarifs communaux pour l'année 2024. La commune fixe les tarifs communaux 2024. Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} mars 2024.

CONVENTION COLOCATION À TITRE PRÉCAIRE - MAISON SAINT PIERRE - MONET

Considérant que le coût du logement dans le Pays de Gex, au regard du faible niveau de rémunération et d'indemnisation des stagiaires représente un réel frein à leur venue. Considérant que la ville dispose d'une chambre disponible dans un appartement en colocation dans la Maison Saint-Pierre 11 rue de Genève et qu'il y a un intérêt général à minorer fortement les loyers appliqués aux stagiaires. Considérant la demande de Madame Marie MONET qui va effectuer un stage au château de Voltaire. La commune accepte de louer à Madame Marie MONET une chambre dans un appartement en colocation : 3 chambres et bureau/salon/cuisine/Salle de bain, partagés) de 106m², 11 rue de Genève à Ferney-Voltaire (01210). Le présent contrat de location prendra effet le 22 février 2024 et est conclu pour une durée d'un peu moins de 4 mois jusqu'au 14 juin 2024 correspondant à la période de stage de Marie MONET. Il pourra être renouvelé par expresse reconduction. Le montant de la redevance mensuelle est fixé à 100,00€, charges comprises.

CONTRAT DE VÉRIFICATION PÉRIODIQUE GÉNÉRALE LEVAGE - SOCIÉTÉ APAVE

Considérant l'offre de vérification générale périodique levage, portes, échelles et EPI proposé par la société APAVE exploitation France. La commune accepte de signer le contrat de vérification générale périodique levage proposé par la société Apave exploitation France, 6 rue du Général Audran, 92412 Courbevoie cedex. Le montant de la prestation s'élève à 980,04 € HT. Le présent contrat prend effet à la date de sa signature pour une durée de 12 mois.

CONTRAT DE MAINTENANCE ASCENSEUR DE LA MÉDIATHÈQUE LE CHÂTELARD - SOCIÉTÉ ACAF

Considérant le besoin de la Ville de disposer d'un contrat de maintenance d'entretien de l'ascenseur de la Médiathèque. Considérant la proposition de la société ACAF sise 21 chemin de la Croix, 74 600 Seynod. La commune accepte de signer un contrat de maintenance d'entretien de l'ascenseur de la Médiathèque avec la société susmentionnée. Ce contrat est conclu pour une durée d'un an ferme renouvelable 3 fois pour un montant de 1500 euros HT.

CONTRAT DE MAINTENANCE MULTISITE D'UNE INSTALLATION CAMPANAIRE

Considérant le besoin de la Ville de disposer d'un contrat de maintenance multisite d'une installation campanaire. Considérant l'offre de la société La société BODET CAMPANAIRE S.A.S, dont le siège social est situé 19 rue de la Fontaine – CS 30001 – 49340 à Trémantines. La commune accepte de signer un contrat de maintenance multisite avec la société BODET CAMPANAIRE S.A.S. La prestation de maintenance des équipements de l'installation campanaire concerne les bâtiments suivants :

- L'Hôtel de Ville
- L'Église de Ferney-Voltaire

Ce contrat est conclu pour une durée d'un an renouvelable tacitement 3 fois, pour un montant de 360,00 € TTC.

CONTRAT DE VÉRIFICATION PÉRIODIQUE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES - BUREAU VERITAS EXPLOITATION

Considérant la nécessité de disposer d'un contrat de vérification périodique des installations électriques dans les bâtiments de la commune de Ferney-Voltaire. Considérant l'offre de la société BUREAU VERITAS EXPLOITATION située 3 rue du Lac du Mont Cenis - La Motte Servolex - CS70372. De signe un contrat de vérification périodique des installations électriques avec la société BUREAU VERITAS EXPLOITATION. Cette prestation concerne tous les bâtiments communaux. Le contrat est conclu à compter de son acceptation par le client pour une durée ferme d'un an reconductible 2 fois par tacite reconduction, à chaque échéance pour une durée égale, sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception, par l'une ou l'autre des parties, trois mois avant l'échéance du contrat. Ce contrat est conclu pour un montant de 14 090,83 € TTC.

Fait et délibéré à Ferney-Voltaire, le 12 mars 2024.

Le Maire,
Daniel RAPHOZ



Conformément aux dispositions des articles L. 2121-25, L 2121-26 du Code général des collectivités territoriales peuvent être consultés en mairie : les procès-verbaux, les délibérations du conseil municipal. Par ailleurs depuis le 1^{er} juillet 2022, en application de l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, ces actes réglementaires sont publiés sous forme électronique sur le site de la ville <https://www.ferney-voltaire.fr/votre-mairie/conseil-municipal/seances-et-deliberations/>